



**HAL**  
open science

# Les sports de nature entre intérêts publics et appropriations privées. Modes de régulation et espaces de pratique

Clémence Perrin-Malterre, Frédérique Thomas

► **To cite this version:**

Clémence Perrin-Malterre, Frédérique Thomas. Les sports de nature entre intérêts publics et appropriations privées. Modes de régulation et espaces de pratique. IIIe congrès international de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, Université de Nantes, Oct 2005, Nantes, France. hal-02336628

**HAL Id: hal-02336628**

**<https://hal.science/hal-02336628>**

Submitted on 29 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES SPORTS DE NATURE ENTRE INTERETS PUBLICS ET  
APPROPRIATIONS PRIVEES  
MODE DE REGULATION ET ESPACES DE PRATIQUE**

Clémence PERRIN\* et Frédérique THOMAS-BION\*\*

L'objet de cette communication est de présenter les axes problématiques et les premiers résultats d'une recherche en cours qui porte sur les sports de nature. En effet, au moment de la mise en place des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), se pose la question des modes de régulation de ces espaces, privés ou publiques, dont l'utilisation est susceptible de donner lieu à des conflits d'usage.

Afin d'analyser cette question, il semble intéressant de coupler les approches juridique et sociologique. En effet, la première permet de comprendre comment s'opère la régulation globale par les normes produites (*à modifier si c'est incorrect*). L'approche sociologique permet d'analyser la manière dont « ces régulations deviennent prégnantes dans l'action et dans quelle mesure au contraire, leur impact est filtré, infléchi, voire annulé par les régulations locales » (Friedberg, 1993, 178). Cette recherche porte sur trois sports de nature : l'escalade (milieu terrestre), le parapente (milieu aérien) et le canoë-kayak (milieu aquatique). Le terrain d'étude est le territoire du département du Puy-de-Dôme qui vient de mettre en place sa CDESI

Dans un premier temps, l'analyse du point de vue du droit permet de définir le cadre juridique précis dans lequel se déroulent ces activités tant du point de vue de l'application de la loi aux différents acteurs que de l'analyse de la jurisprudence afférente à ces pratiques. Plus précisément, l'étude porte sur les axes de réflexion suivants :

---

\* Maître de conférences, UFR STAPS de l'Université Blaise Pascal, LAPRACOR – SOI (Clermont-Ferrand / Toulouse – France). clemence.perrin@univ-bpclermont.fr

\*\* PRAG, UFR STAPS de l'Université Blaise Pascal, LAPRACOR – SOI (Clermont-Ferrand / Toulouse – France).

- le statut juridique des espaces de nature et le problème de leur accessibilité,
- le statut juridique des sites appartenant à des collectivités locales,
- le statut juridique des sites appartenant à une personne privée,
- les responsabilités liées aux aménagements des sites.

Dans un deuxième temps, l'approche sociologique est utilisée afin de mettre en évidence les régulations locales qui prévalent entre les parties prenantes engagées dans l'usage d'un lieu. En effet, sur les sites de pratique, différents acteurs sont confrontés au développement des sports de nature : les fédérations sportives, les clubs, les prestataires sportifs, mais également les autres usagers de l'espace naturel (chasseurs, pêcheurs et agriculteurs), ainsi que les propriétaires privés. Ce sont également les maires qui sont concernés par le développement de ces activités car ils sont responsables de la sécurité sur le territoire de leur commune. D'autres acteurs, comme ceux de l'environnement ou encore l'EDF et l'ONF, peuvent prendre position sur les sites. Dans cette perspective, le cadre théorique de Friedberg (1993) et de nouvelles approches en sociologie des organisations (Amblard et al., 1996) nous permettent de mettre en évidence les formes de conventions (Boltanski et Thévennot, 1991), les régulations locales engagées et la manière dont se construisent les « traductions » (Callon, 1986) acceptables par les uns et par les autres.

Le recueil des données s'effectue par l'intermédiaire :

- d'une recherche documentaire approfondie sur des bases de données juridiques (Juris-data),
- de questionnaires ciblés sur la réception des normes juridiques par les acteurs,
- d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs impliqués,

Une analyse thématique de contenu sera réalisée à partir des données juridiques et sociologiques recueillies.